

Document de travail. Novembre 2011

Europe Ecologie – Les Verts

Commission « Energie » / GT Bâtiment

Contribution programme 2012

Note générale

Plusieurs § restent en suspens.

Sont surlignées en jaune les réflexions et/ou contributions provisoires.

Sont repérées en bleu les premières notes quant aux § en attente de rédacteurs

Révision	Auteur	Date
0.0	Samuel Courgey	20/07/2011
0.2 à 0.3	Différentes relectures (TM, SC, LC...)	Automne 2011
0.4	Samuel Courgey	17/11/2011

INTRODUCTION

1.1. Le bâtiment, un secteur fortement impactant.

En 2010, le bâtiment représente **43% de la consommation d'énergie finale**. Le chauffage représente le premier usage ($\approx 60\%$). L'électricité (36%), est en forte croissance avec les postes chauffage électrique, électroménager, informatique et vidéo. Le bâtiment est responsable de **plus de 30% des émissions totales de CO₂¹** et de **2/3 des déchets radioactifs**.

Le parc construit comporte **32.8 millions de logements et 900 Millions de m² de tertiaire²**. Selon sa période de construction, et, si c'est un immeuble collectif, un bâtiment tertiaire ou une maison individuelle, la performance énergétique rapportée au m² peut aisément varier de 150 à plus de 450 kWh par an³.

Le bâtiment, c'est également un secteur économique majeur : 1.500.000 salariés, intérimaires ou indépendants pour 360.000 entreprises et 139 Mds de chiffres d'affaires. Si l'on y ajoute les professionnels de la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, les industries, les gestionnaires, les promoteurs et les négocios, on dépasse 3.5 millions de professionnels. Mais le bâtiment c'est également **50% des matières premières** consommées et **un tonnage de déchets supérieur aux déchets ménagers**.

Chaque ménage français débourse en moyenne 9800 euros par an pour son logement. Dans cette somme, la **facture moyenne d'énergie est de 1600 €/an**. Selon l'augmentation à venir de l'énergie (2, 4, 6 ou 8% par an, en € constants), cette somme sera multipliée par 2 à 10 d'ici 30 ans. On peut atteindre des sommes colossales alors que l'on sait réaliser des rénovations qui divisent la note de chauffage par 3 à plus de 6.

Malgré l'importance du parc et la vitalité de ce secteur économique, l'ensemble des français n'est pas correctement logé :

- on estime qu'il manque **900.000 logements** ;
- la **précarité énergétique** touche de l'ordre de 5 millions de ménages⁴.

1.2. Composons avec le Grenelle de l'Environnement.

Si les résultats du Grenelle sont mitigés, **pour le domaine du bâtiment, il a entraîné une réelle réflexion/émulation**. Grâce au « Plan Grenelle Bâtiment », cette dynamique continue à générer des échanges et rapports, qui pour beaucoup, constituent une base de travail de qualité.

Concernant le PGB, il semble opportun que la future équipe au pouvoir fasse le choix de reconduire cette dynamique, à commencer par la plupart des membres de la commission. Cette attitude sera sans aucun doute remarquée positivement par un secteur qui, d'une part est en demande de continuité/stabilité (besoin de visions à moyen et long terme), d'autre part est relativement étranger à la culture de gauche et à l'écologie.

Néanmoins, on peut d'ores et déjà ambitionner trois évolutions dans le fonctionnement du PGB :

1. Enrichir les contributions de connaissances et expériences étrangères, et demander une relecture des productions par des référents étrangers (il faut sortir du cercle fermé des qq. « sachants » français) ;
2. Avoir un panel plus représentatif des acteurs en jeu (si le monde associatif a réellement été invité à participer aux échanges du Grenelle, c'est beaucoup moins le cas pour ceux du PGB) ;
3. Proposer chaque fois les rapports en relecture à un panel large d'acteurs du secteur. Le but : enregistrer leur aspect plus ou moins représentatif /consensuel et se permettre de repérer de « nouvelles pistes »

¹ Emissions directes et indirectes. Ces dernières proviennent essentiellement de la production d'électricité. De plus, ne sont pas comprises les émissions de l'électricité importée, pourtant fortement liée aux besoins du chauffage électrique.

² Données 2008. Est appelé tertiaire dans notre approche, tout bâtiment chauffé non utilisé dans l'appareil de production des secteurs « industrie », « énergie » et « agriculture »

³ Calcul selon conventions soit : conso "5 usages" (Chauffage, Refroidissement, Production d'Eau Chaude Sanitaire, Eclairage et VMC, compris auxiliaires), en kWh d'énergie primaire.

⁴ En croisant les données économiques (3.6 millions payant plus de 10 % de leur revenu pour des factures énergétiques liées aux besoins essentiels), et de confort (3.8 millions déclarant avoir froid), et en ne retenant que les quartiles inférieurs.

(acteurs porteur de nouveau(x) paradigme(s)...).

Note concernant la campagne électorale à venir et le programme d'actions à établir : une lecture critique doit être faite de l'ensemble des productions du Grenelle et du PGB. L'objet est multiple : enrichir et confronter notre vision du sujet, parfaire notre connaissance des acteurs et des enjeux, et repérer les passages permettant de réaliser que le pouvoir en place reste souvent dans la déclaration de bonnes intentions (perte en lignes entre discussions du Grenelle et lois Grenelle, différence d'échelle entre les investissements à consentir et les sommes provisionnées...).

1.3. Le secteur du bâtiment : de très nombreuses perspectives écologiques.

Même si, accompagnée de programmes R&D, ENR et MDE ambitieux, la rénovation énergétique du parc existant est une véritable mine en matière d'économie d'énergie et de lutte contre le changement climatique, **il faut réaliser que le secteur du bâtiment offre de très nombreux autres leviers pour une approche éco-responsable :**

- . Approche urbaine favorisant le vivre ensemble⁵, les transports en commun, l'auto-partage, les réseaux de chaleur..., et limitant le grignotage des terres, l'aménagement dispendieux de nouvelles zones.
- . Accompagnement du monde de l'immobilier (intervention sur le foncier...), et du secteur bancaire (annuités calculées sur le « reste à vivre »...), dans le but de limiter la spéculation, l'insolvabilité, et de permettre un logement de qualité à chacun.
- . Fiscalité (taxe carbone, tarification spécifique...) et/ou quotas permettant d'inciter des attitudes économies, et de financer l'efficience énergétique et environnementale (éco-produits...).
- . Lutte contre la précarité énergétique⁶ et éradication de l'habitat insalubre.
- . Production d'habitats médians (maisons accolées, petits collectifs...), de parkings communs, accompagnement d'approches collectives (coopératives d'habitants, jardins familiaux...).
- . Accompagnement des filières (matériau et matériel) pour des produits et prestations éco-performants (notion d'énergie grise, bilan CO2...).
- . Programmes d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (fiabilisation des ventilations, choix de matériaux et produits...), intégrant des contrôles réguliers en Etablissement Recevant du Public... ;
- . Réhabilitation du travail manuel (rôles et savoir-faire du personnel de chantier), et de la transmission du savoir par l'apprentissage.
- . Programme de soutien et de développement à l'innovation (voir § 2.4 et fiche dédiée).
- . Mise en commun au niveau européen des connaissances/compétences, et mise en cohérence des réglementations, labels et indicateurs (environnementaux, sanitaires, énergétiques...).

Note concernant le programme d'actions à établir : Si la majorité de ces points est en relation avec plusieurs commissions ("éco", "comener"...), il peut paraître intéressant de voir l'atelier "logement" les centraliser / coordonner.

Concernant la construction neuve.

4 éléments sont d'ores et déjà entrevus :

- augmentation du rythme des constructions de façon à rattraper en 10 ans les 900.000 logements manquants ;
- généralisation du niveau BBC⁷, possible grâce à l'application (réelle) de la réglementation thermique 2012⁸ ;
- définition des labels BBC 2012 s'émancipant des calculs conventionnels pour se rapprocher des consommations réelles. Et création d'un label Eco-BBC ;
- dès 2019, mise en place d'une nouvelle réglementation. Calée sur le niveau de la construction passive⁹, l'obligation d'une production d'énergie sur site générera des bâtiments à énergie positive (BEPOS). La directive européenne sera ainsi respectée par la France.

⁵ Ne pas oublier qu'en cas de crise, ce qui met de l'huile sur le feu, c'est d'abord notre difficulté à « vivre ensemble ».

⁶ Voir § 3.5 et fiche spécifique

⁷ Bâtiment Basse Consommation, soit 50kWh/m².an. pour les postes Chauffage, Rafraîchissement, Production d'ECS, Eclairage, VMC (et auxiliaires). (Calculs conventionnels, en kWh d'énergie primaire et m² Shon).

⁸ RT 2012, qui rentrera en vigueur pour la majorité du parc le 1^{er} janvier 2013... et dont il faudra vérifier l'application.

⁹ Initiative européenne imposant une performance forte de l'enveloppe des bâtiments.

PROGRAMME DE RENOVATION (énergétique) DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Depuis les années 2000, où l'on estimait que le respect des accords de Kyoto allait générer 400.000 rénovations par an, la maîtrise des approches "macro" s'est affinée. Et nous savons désormais que, pour entrevoir une division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre, il faut au minimum réduire de moitié les consommations du bâtiment. Pour atteindre cet objectif, c'est donc l'ensemble du parc construit qu'il faut rénover, et ce, au niveau BBC¹⁰. Ceci entraîne, après une montée en puissance sur la période 2012/2020, un rythme de rénovation annuel de l'ordre de :

- 925 000 logements (\approx 83 millions de m²) ; (à voir en termes de comm. si vous arrondissez à 1 million)
- 27 millions de m² de tertiaire.

L'objectif 2012/2017 est de passer de qq. milliers de logements rénovés au niveau BBC par an, à 500.000 logements et 15 millions de m² de tertiaire.

La pertinence de ce programme s'estime d'un point de vue :

- **Social** : baisses des factures, amélioration du confort, de la qualité de l'air... (→ lutte contre l'insalubrité, la précarité énergétique et l'exclusion) ;
- **Economique** : amélioration du pouvoir d'achat et de la solvabilité des habitants, amélioration de la balance commerciale, création d'activité (CA du bâtiment augmenté d'environ 15 %, entraînant de l'ordre de 300.000 nouveaux emplois)¹¹, augmentation de la valeur patrimoniale des biens...
- **Environnemental** : lutte contre les changements climatiques & la pollution, préservation des ressources...
- **Sécurité énergétique** : indépendance énergétique, sortie du nucléaire...

Si l'intérêt d'un tel programme est partagé par la quasi-totalité des acteurs, l'investissement à consentir pour l'engager se voit sans cesse reporté. Pourtant, il passe plus par la création d'outils et la mise en relation d'acteurs, que par des investissements financiers conséquents.

Pour EELV, le programme de rénovation énergétique du parc s'articule autour de 5 axes :

- **Gouvernance :**
 - poursuivre et élargir la dynamique du grenelle, en sortir des documents techniques et méthodologiques de référence ;
 - faire valider les grandes orientations du programme de rénovation énergétique par un large consensus national ;
 - organiser les filières et l'animation des programmes au niveau des territoires (formation, accompagnement technique, soutien, conseil...). Ceci passera par la création de services publics locaux de l'efficacité énergétique ;
 - créer, sur les territoires, des Sociétés de Tiers Financement (STF) de type SEM (offrant des solutions intégrées, du financement à la maîtrise d'ouvrage déléguée).
- **Approche sociale et exemplarité :**
 - rénover en priorité les bâtiments les plus dégradés & les bâtiments les moins performants ;
 - imposer à l'Etat et aux collectivités d'atteindre en 5 ans le rythme de travaux qui permettra à

¹⁰ Actuellement 80kWh/m².an en moyenne nationale. Résultant d'un calcul conventionnel, cette valeur est exprimée en kWh d'énergie primaire et m² Shon (Surface hors œuvre nette) pour les "5 usages" (Chaudage, Refroidissement, Production d'Eau Chaude Sanitaire, Eclairage et VMC, compris auxiliaires).

¹¹ Les calculs de novembre 2011 donnent pour l'année 2020, première année de plein régime, un chiffre d'affaires augmenté entre 12 et 20%, générant la création de 240 à 400.000 emplois.

- leur parc d'être au niveau BBC en 2035 ;
- faciliter la prise de « Congés auto-rénovation » encadré ;
- lancer un programme (appels à projets, R&D, éco-produits...) permettant l'éco-rénovation, avec, rapidement des premières applications dans le tertiaire¹².

• **Approche technique :**

- élaborer un programme permettant de former l'ensemble des professionnels d'ici 2020 ;
- selon la situation, imposer, ou fortement inciter les travaux qui permettront au parc d'atteindre le niveau BBC en 2050 ;
- réviser/fiabiliser les DPE, et proposer des DPE/audits. Rendre obligatoire la réalisation d'audits et le respect des préconisations pour pouvoir bénéficier de subventions, de la TVA à 7%...
- définir la méthodologie « Solution type¹³ », et le concept de « BBC compatible » ;
- inviter à la densification en facilitant la parcellisation des logements, l'aménagements de combles et la construction de surélavations ;
- aborder au niveau européen les principaux questionnements techniques en suspens ;
- poursuivre l'ajustement des règles de l'art (normes, DTU...), mais en y intégrant les connaissances acquises au niveau international.

• **Approche juridique & réglementaire :**

- ajuster la réglementation aux objectifs 2050, entre autres en imposant une obligation progressive de rénovation BBC (commencer par les bâtiments publics pour l'effet d'exemplarité) ;
- recenser par la concertation d'ici décembre 2012 l'ensemble des freins juridiques à des démarches de rénovations BBC (copropriétés, isolation par l'extérieur, surélévations...) puis légiférer dès 2013 pour les lever ;
- légiférer par anticipation afin de protéger les particuliers (propriétaires et locataires), et les sociétés des risques accompagnant les augmentations fortes et/ou irrégulières de l'énergie.
- définir, particulièrement pour les CPE et STF des règles de mutualisation/ garantie (péréquation du risque en fonction du prix de l'énergie, fonds de garantie et de systèmes assurantiels...).

• **Approche financière : (à ajuster avec les travaux en cours : Thomas Matagne et Sarah Coffinet)**

- imposer l'avancement du coût de la mise à niveau BBC lors de tout achat de logement ;
- créer des sociétés type SEM pour le tiers financement ;
- limiter la TVA à 7% aux seuls travaux BBC compatibles ;
- composer avec la tarification de l'énergie (évolutivité, eco-taxes...), d'éventuels quotas, des CIDD et PTZ rénovés, le renforcement de CEE...

En rénovant au niveau BBC l'ensemble des bâtiments¹⁴, et malgré une augmentation des surfaces de l'ordre de 30% entre 2008 et 2050, la consommation finale du parc, plutôt que croître, sera en 2050 d'environ 415 TWh, soit une diminution de 42 % par rapport aux consommations 2008.

Si ces résultats sont importants, l'objectif n'est pas atteint. De plus, l'urgence environnementale impose d'avoir de premiers résultats tangibles dès 2020. De fait, **il est nécessaire d'accompagner le programme de rénovation de trois actions complémentaires :**

- **Programme MDE "électricité" (ou « Crash programme sur les économies d'électricité ») ;**
- **Programme MDE "chaleur" (ou « Kits 1^{ères} économies » sur le chauffage et l'ECS) ;**
- **Programme de soutien et de développement à l'innovation.**

C'est ainsi que, en parallèle à un programme ENR générant des énergies moins carbonées, le facteur 4 pourra être atteint en France pour le secteur du bâtiment. Et ce, pour un confort maintenu et une qualité sanitaire des espaces améliorée. Par contre, si l'on souhaite que ce confort reste accessible à chacun, un programme dédié à la lutte contre la précarité énergétique doit également être mis en place.

¹² Voir également § 3.5 « Programme de soutien et de développement à l'innovation »

¹³ Egalement appelée par certains « solution technique de référence » (STR, anciennement STU, U pour universelle)

¹⁴ Les scénarios EELV portent sur la rénovation de la totalité du parc construit fin 2012, à l'exception de 50 % des résidences secondaires et des bâtiments qui seront démolis (le rythme actuel est gardé, soit ≈ 0.12% de parc/an).

PROGRAMMES COMPLEMENTAIRES AU PLAN DE RENOVATION BBC DES BÂTIMENS EXISTANTS

3.1. Programme de développement des ENR

Ce § sera modifié suite à l'écriture d'une fiche spécifique. Première version de cette fiche promise par LV pour le 18 novembre. (Pour info en bleu les notes originelles)

- Supprimer tous les freins actuels
- Promotion et incitations pour les projets des collectivités locales et des citoyens
- Priorité à la production locale et à l'autoconsommation et soutien aux projets associant des économies d'énergie.
- Politique industrielle de soutien aux filières d'énergie renouvelable (aide à la création d'entreprise, effort de recherche, ...)
- Elaboration en concertation avec les acteurs du territoire de plans régionaux de développement des enr
- Etablissement des tarifs d'achat de l'électricité, de la chaleur, du gaz produits par les enr et la cogénération permettant d'atteindre les objectifs fixés et par concertation entre les acteurs et adoption de règles précises sur une période de plusieurs années pour permettre aux opérateurs de monter des projets et éviter les à-coups.
- Priorité à l'accès au réseau pour toutes les énergies renouvelables électriques (et biogaz)

J'ai qq. questions :

- Ne faut-il pas différencier d'une part « ENR Chaleur », d'autre part « production locale d'ENR » ?
- N'est-ce pas là qu'il faut parler du potentiel de l'énergie fatale (voir entre autres avec Marc Prochasson) ?
- La place laissée à la cogé, au potentiel de la thermodynamique(entre autres en valorisation de l'énergie fatale) et aux réseaux de chaleur environnementalement performants est-elle suffisante dans cette énumération ?
- mettre une note sur les réseaux de chaleur intégrant la réflexion quant à la possibilité d'apporter des dérogations partielles à l'atteinte du niveau BBC à certains types de bâtiments de centre urbain en cas de réseau de chaleur environnementalement très performants.

Encore pour info :

Dans le programme de rénovation BBC du parc (§ 2), j'ai déjà intégré la pose de capteurs solaires pour l'ECS (sur 50% des Immeubles Collectifs, à raison de 1.5 m²/logt, et sur 75% des MI, à raison d'une moyenne de 3m²/logt. Par contre, toujours dans l'approche « coût des rénovations BBC », l'ensemble des logts rénovés l'est pour l'instant (juillet 2011), sur la base d'un chauffage gaz condensation.

3.2. Crash programme sur les économies d'électricité

Ce § sera modifié suite à l'écriture d'une fiche spécifique. Première version de cette fiche promise par LC, DG et JR pour le 18 novembre. (Pour info en bleu les notes originelles)

- Tarification progressive des énergies de réseau
- Interdiction du chauffage électrique dans le neuf et substitution dans le cadre de la rénovation
- Incitation pour l'introduction accélérée d'équipements performants. Action particulière vis-à-vis des ménages à bas revenus.
- Education et information sur la sobriété de consommation d'électricité. Soutien à des réseaux de consommateurs et partage d'équipements.
- Mise en place progressive d'une obligation du raccordement au gaz de chaque logement urbain.

En questionnement :

Si l'on voit que ce programme est, vis à vis du suivant (Kit...), à définir de manière indépendante (ou plutôt par d'autres acteurs du fait du caractère « spécialisés » des intervenants du bâtiment), dans la réalité, ces deux programmes MDE ne seront-ils pas menés comme une seule et même action ??

Pour info :

. Dans le programme de rénovation BBC du parc (§ 2), j'ai déjà intégré l'éradication du chauffage par effet joule. Plus exactement, dans l'approche « coût des rénovations BBC », l'ensemble des bâtiments rénovés est chauffé par un chauffage à eau (pour l'instant (juillet 2011), par des chaudières gaz à condensation).

Dans l'approche conso, en m'inspirant du cahier Global Chance n°27, j'ai estimé que le Clash programme diminuaient les conso élec de l'ordre de 18.5% de 2014 à 2019 (2 années à -2 puis 4 années à -4%) et que , par la suite, la conso élec diminuait (toujours rapportée au m² Shab), de 0.5% par an (voir doc excel projections conso, feuillet 4) ;

Afin d'accélérer la fin du chauffage élec., on peut aussi essayer de trouver un mécanisme financier pour les locataires puissent "forcer la main" à leur propriétaire pour installer un autre système de chauffage et de surmonter les problèmes de split incentive. On peut par exemple imaginer que le propriétaire et le locataire paient chacun initialement la moitié des coûts d'installation et que le locataire récupère ensuite la part qu'il a versé par déduction sur le loyer sur 12, 24 ou 36 mois (ce n'est qu'une ébauche d'idée).

Renouvellement appareils : on pourrait imaginer une mesure éco du type crédit à taux préférentiel uniquement sur les plus performants et ceux jugés nécessaires pour rendre leur achat plus facile pour les ménages modestes que les autres appareils qu'il faudrait payer comptant (interdiction du crédit sur eux là?). Rend aussi concret l'argument que les économies réalisées payent en partie l'investissement réalisé. .

3.3. « Kits 1ères économies » sur le chauffage et l'ECS

Ce § sera modifié suite à l'écriture d'une fiche spécifique... (Pour info en bleu les notes originelles)

Le groupe qui travaillera sur ce sujet reste à constituer (parmi les membres du groupe chaleur ?).

Parallèlement au programme précédent (Crash...), l'objet est d'intervenir, d'une part sur les équipements (éventuellement qq. points du bâti ?), d'autre part sur les comportements. Le but de ce programme : dégager des résultats tangibles dès 2017/2020. C'est nécessaire pour organiser un programme de sortie du nucléaire, mais c'est également primordial pour les utilisateurs des bâtiments car, en fonction des sautes du prix de l'énergie, la demande de rénovation énergétique risque d'exploser. Il faudra donc absolument que des premières économies soient possibles (rapidement et à moindre coût)... car on ne pourra faire attendre 2, 5 ou 10 ans que les entreprises trouvent le temps de réaliser les rénovations globales commandées.

En pense bête : en plus de l'évolution des comportements/sobriété (apprendre à consommer moins sans perte de confort) qui pourra faire l'objet d'engagements, je vois comme type d'actions un ensemble d'interventions particulièrement rapides et « rentables » : économiseurs d'eau, vannes thermostatiques¹⁵ ou autres régulations, assujettissement des pompes de chauffage, isolation des conduits et chauffe-eau, réflecteurs derrière radiateurs, ajustement des protections nocturnes, pose de compteurs individuels.... Et, sur le bâti, éventuellement dans certains cas l'isolation des combles.

Dans l'approche conso (voir doc excel projections conso, feuillet 4), j'ai intégré que ce programme générerait à lui seul une diminution des conso « chaleur » de 15 % (rapporté au m²) sur 2014 à 2019

Note : L'ensemble est à coordonner avec lutte contre la préca énergétique.

Notamment si on prévoit la création « d'ambassadeurs » des éco d'énergie (chargés de démarcher sur le terrain, en apportant conseils/solutions et éventuellement de premières modifications techniques mineures avec un kit).

3.4. Programme de soutien et développement de l'innovation.

Ce § sera modifié suite à l'écriture d'une fiche spécifique. Première version de cette fiche promise par SC pour le 18 novembre. (Pour info en bleu les notes originelles)

Grâce principalement aux initiatives PREBât, Grenelle et aux Cluster, une réflexion a pu commencer sur l'innovation dans le bâtiment. Et pourtant, nous constatons qu'aucune réelle dynamique ne voit le jour, et, que de très nombreux sujets restent orphelins d'initiatives françaises. Une première mission permettant d'en cerner les raisons, accompagnée d'une seconde repérant les organisations/ méthodes d'autres pays semblant en avance est nécessaire.

Parallèlement, un travail d'organisation/ mise à disposition des connaissances, un autre concernant la coordination des crédits alloués à l'innovation et la recherche, et un troisième portant sur l'actuelle organisation/ gouvernance des secteurs en relation avec l'innovation peuvent d'ores et déjà être commandités. EELV sait par exemple qu'il faut, dans les groupes travaillant à la définition des réglementations, normes, labels, financement de la recherche, trouver un équilibre qui enrichisse la (mono)culture actuelle d'une dynamique plus à même de défendre l'intérêt collectif, particulièrement sur le moyen et le long terme¹⁶ :

- les commissions de rédaction s'étofferont d'experts représentants l'intérêt des citoyens/ consommateurs/ collectivités territoriales/ petites et moyennes entreprises ;
- l'indépendance des représentants de l'Etat et des structures associées (ADEME, CSTB...) devra être effective vis à vis des principaux groupes de pressions.

Plus spécifiquement dans le but de dynamiser l'innovation et l'étendue des sujets abordés :

- un statut spécifique sera proposé aux projets innovants, et des appels à projets thématiques permettront d'enrichir les expériences de terrain, et de reconnaître la diversité des acteurs en jeu. Sur ces projets, la reconnaissance pourra se faire in fine par des contrôles de résultats (suivi de conso...) ;
- les opportunités de l'approche « label » seront utilisées pour émanciper les démarches réglementaires des habitudes et des influences des filières et autres lobbyings. Elles devront permettre :
- d'ouvrir la voix aux bâtiments très performants grâce à un triple indicateur (besoins de chauffage/ énergie primaire non

¹⁵ Vérifier précédemment l'éventuelle pertinence des vannes électrothermiques.

¹⁶ Un intéressant exemple du poids des filières avec la norme NFP 01-010. C'est elle qui définit comment exprimer le coût environnemental des matériaux. L'on y apprend néanmoins qu'il y a pour plus longtemps de ressources d'uranium que de charbon, ou, que pour le bilan d'une planche en bois, l'on doit quantifier l'énergie solaire qui a été nécessaire aux arbres pour pousser... Et pourtant, cette initiative et les fiches qu'elle génère (FDES) ont été glorifiées par le Grenelle.

renouvelable (conso et énergie grise)/ bilan CO2éq.). Ces valeurs seront calculées avec des méthodes cherchant à s'approcher des réalités physiques ;

- de faciliter l'accès à l'innovation et aux solutions performantes..., fussent-elles étrangères ;
- de reconnaître l'expression de spécificités locales.
- des partenariats public/privé permettront d'accompagner l'industrie (matériel et matériaux) pour une évolution vers des produits éco-performants (notion d'éco-conception, éco-matériaux... intégrant le coût énergie grise, le bilan carbone, les aspects sanitaires, l'éventuel réemploi, recyclabilité...). C'est un des sujets qu'il faut désormais maîtriser pour tenir les défis environnementaux actuels comme les engagements internationaux... mais c'est un sujet peu investi en France : Le retard doit être rattrapé¹⁷ !

Enfin, afin d'améliorer notre capacité collective à répondre aux enjeux environnementaux :

- mise en cohérence : les pays européens devront s'entendre sur un langage commun pour exprimer la performance énergie, GES, l'approche sanitaire et environnementale, ainsi que le concept « développement durable »¹⁸ ;
- un portail sera mis en place pour rassembler les connaissances et expériences européennes sur ces divers sujets ;
- le transfert de technologie et l'utilisation des produits seront facilités au niveau européen, entre autres par la mise en place d'équivalences quant aux reconnaissances (avis d'experts, certifications...) des produits et équipements.

3.5. Lutte contre la précarité énergétique

Ce § sera modifié suite à l'écriture d'une fiche spécifique. Première version de cette fiche promise par MP pour le 18 novembre. (Pour info en bleu les notes originelles)

Sur les 3,4 millions de ménages en précarité énergétique¹⁹, 87% sont logés dans le parc privé, 62 % sont propriétaires, 55 % ont plus de 60 ans. Nombreux sont ceux qui d'ores et déjà sous-chauffent leur logement. Souvent cumulée avec d'autres précarités, entre autres la suroccupation qu'entraîne la pénurie de logements et la cherté des loyers, c'est alors la quadruple peine : inconfort, dégradation des conditions de santé, exclusion sociale, dégradation du bâti.

Si la rénovation énergétique au niveau BBC de l'ensemble du parc permet d'éviter la paupérisation d'une partie croissante de la population, la lutte contre la précarité énergétique demande des mesures plus urgentes intégrant par ailleurs la problématique de l'insalubrité.

Lutter efficacement contre la précarité énergétique demande donc, en plus de mesures d'accompagnements financiers permettant aux habitants de couvrir leurs besoins essentiels :

- une intervention prioritaire, dans le programme de rénovation énergétique, sur les logements insalubres et sur le parc fortement déperditif ;
- un accompagnement personnalisé du public fragilisé avec pour objectif la mise en place de programmes MDE (Chaleur & Électricité).

Le programme d'EELV se donne pour objectif de(éradication de la PP ? en 10 ans ??...)²⁰. Il ne sera possible que grâce à un investissement public fort qui passera en partie par :

- la poursuite de l'organisation/ coordination des acteurs/ actions de terrain ;
- l'intensification des actions de terrain ;
- la mise en place de sociétés de tiers financements ayant pour objet de prendre en charge l'investissement de la mise aux normes / rénovation BBC des logements ;
- l'intégration des consommations énergétiques des logements dans les critères de salubrité ;
- ...etc.

RQ de TM : Terra Nova propose de porter l'élaboration d'une directive « précarité énergétique ». C'est le genre de proposition qui ne mange pas de pain !...

¹⁷ Si l'efficacité thermique a généralement un intérêt financier, c'est moins le cas pour l'efficacité environnementale. Le type de filières « éco-équipement », « matériaux bio-sourcés »... a sans doute besoin d'accompagnements spécifiques pour sortir de la confidentialité (taxe carbone...)

¹⁸ Voir en cohérence avec les autres programmes si on utilise ce terme ou celui de développement soutenable...

¹⁹ Selon sa définition usuelle : foyer consacrant plus de 10 % de ses revenus pour des factures énergétiques liées aux besoins essentiels (≈ chauffage + ECS + cuisson + éclairage).

²⁰ Bien étudiez avant les principales sources. Je pense entre autres à Franck Dimitropoulos, « L'état du mal logement en France » (www.fondation-abbe-pierre.fr), les travaux du réseau RAPPEL (www.precarite-energie.org) et ceux de l'association PADES (www.padesautoproduction.net)